

# FONDS CULTUREL RIVIERA

---

## RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2022

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023, À 18H30, À CORSIER  
SALLE DU CHÂTEAU 2

---

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 27 avril 2023 à Corsier, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2022 du Fonds culturel Riviera.

Les membres et les suppléant·e·s suivant·e·s sont présent·e·s et constituent la commission :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Matthieu Barbara	<b>Sesseli Kool</b>	<i>membre suppléante</i>
<b>Chardonne</b>	Jean-David	<b>Pelot</b>	<i>membre</i>
<b>Corseaux</b>	Roberto	<b>Trüb</b>	<i>membre</i>
<b>Corsier</b>	Margrith	<b>Bussy</b>	<i>membre</i>
<b>Jongny</b>	Corinne	<b>Ansermoz</b>	<i>suppléante</i>
<b>Montreux</b>	Philippe Christian	<b>Morier-Genoud Fürst</b>	<i>membre suppléant</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	André	<b>Gruaz</b>	<i>membre</i>
<b>Vevey</b>	Carole Patrick	<b>Meyer Fleury</b>	<i>membre membre</i>
<b>Veytaux</b>	Valérie	<b>Wicht</b>	<i>membre</i>

Les personnes suivantes sont excusées :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Alexia	<b>Weill</b>	<i>membre</i>
<b>Chardonne</b>	Romain	<b>Gillieron</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corseaux</b>	Arnaud	<b>Gantenbein</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corsier</b>	Mireille	<b>Roth</b>	<i>suppléante</i>
<b>Jongny</b>	Dominique	<b>Durussel</b>	<i>membre</i>
<b>Montreux</b>	Pierre-André	<b>Spahn</b>	<i>membre</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	François Anne-Marie	<b>Vodoz Arnaud</b>	<i>membre suppléante</i>
<b>Vevey</b>	Guillaume	<b>Pilloud</b>	<i>suppléant</i>
<b>Veytaux</b>	Marco	<b>Strebel</b>	<i>suppléant</i>

---

Le Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera (FCR) est représenté par M. Bernard Schär, Conseiller municipal à Corsier. Les membres du Bureau exécutif (BE) : M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz et président du CA, ainsi que Mme Alexandra Melchior, Conseillère municipale à Vevey et M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux se sont excusé·e·s, étant dans l'impossibilité de prendre part à cette séance.

Sont également présent·e·s Mmes Laurence Meyer de Stadelhofen, cheffe de service a.i. et Isabelle Chaudet, adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) ainsi que M. Emanuele Ferrara, adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey. Mme Colette Rossier, cheffe de service du SAI est excusée.

## ORDRE DU JOUR

1. Liste de présences
2. Préavis relatif aux comptes 2022 et annexes : comptes et rapport d'activités 2022, liste des institutions bénéficiaires et liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel 2022
3. Divers
4. Présidence / vice-présidence / rédaction du rapport 2022-2023
5. Prochaine séance

### 1. LISTE DE PRÉSENCES

Mme Margrith Bussy, Conseillère communale à Corsier et membre de la commission, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Elle procède à l'appel et informe que M. Matthieu Sesseli, Conseiller communal à Blonay - Saint-Légier et membre de la commission, rédigera le rapport.

### 2. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2022 ET ANNEXES : COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022, LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES ET LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL 2022

Mme Bussy cède la parole à Mme Meyer de Stadelhofen qui présente les documents cités en titre en indiquant que le préavis aux comptes 2022 est désormais centré sur les aspects financiers du FCR, alors que le rapport d'activités rend prioritairement compte des activités du BE et du CA au cours de l'année.

#### Préavis relatif aux comptes 2022 et comptes 2022

Mme Bussy invite la Commission à faire part de ses questions et remarques sur le préavis relatif aux comptes et les comptes 2022.

Les membres de la Commission n'ayant pas de questions, Mme Bussy les invite à passer au vote.

**C'est à l'unanimité des membres présent·e·s que le préavis relatif aux comptes et les comptes 2022 du FCR sont adoptés.**

#### Rapport d'activités 2022

Mme Bussy ouvre la discussion sur le rapport d'activités.

Un commissaire demande si l'intégration d'une nouvelle institution bénéficiaire du FCR se fait au détriment des subventions disponibles pour les autres institutions bénéficiaires du Fonds. M. Schär et Mme Meyer de Stadelhofen répondent que le CA tient compte des demandes des institutions bénéficiaires, ainsi que des situations particulières pour l'établissement du budget annuel du Fonds et que, grâce également à l'augmentation de la population de la Riviera, l'intégration de nouvelles institutions bénéficiaires du FCR ne se fait pas au détriment de celles qui le sont déjà.

A la question de savoir qui détermine le montant de la contribution des communes de CHF 45.- à CHF 50.-/habitant-e, Mme Meyer de Stadelhofen indique que c'est le CA qui a cette compétence, conformément à l'article 18 de la Convention du Fonds.

Un commissaire s'interroge sur le grand nombre de refus du CA d'attribuer des aides à la création ou des soutiens ponctuels. Mme Meyer de Stadelhofen répond que la plupart des demandes de ce type de soutien ne correspondent pas aux critères d'octroi établis par le CA : par exemple, la demande est issue d'une organisation qui n'a pas son siège dans la Riviera, la manifestation projetée s'inscrit dans le cadre d'une programmation récurrente et ne présente donc pas de caractère exceptionnel, ou encore la manifestation ne fait pas partie du domaine prioritaire des arts vivants, comme celui du théâtre ou de la danse. A la question de savoir si la musique fait partie des domaines prioritaires, Mme Meyer de Stadelhofen répond par l'affirmative, pour autant que les autres critères d'octroi pour une aide à la création ou un soutien ponctuel soient remplis. Elle relève en outre que la musique est un domaine bien représenté parmi les institutions bénéficiaires du Fonds.

En réponse à une question relative aux décisions d'octroi d'aides à la création ou de soutiens ponctuels, Mme Meyer de Stadelhofen indique que l'article 19 de la Convention du FCR prévoit que dites décisions soient placées sous la compétence des Municipalités, mais qu'en raison du nombre croissant des demandes à traiter, les Municipalités ont été amenées à déléguer cette responsabilité au CA.

Comme déjà soulevé lors de séances précédentes, un commissaire s'interroge sur la Convention du FCR qui prévoit que les décisions soient prises à la majorité des 8/10 des communes partenaires, désormais au nombre de neuf après la fusion des communes de Blonay et de St-Légier. Mme Meyer de Stadelhofen répond que la Convention n'a pas été modifiée à ce jour et que la règle des 4/5 reste valable, malgré l'impossibilité de tomber sur un chiffre rond avec désormais neuf communes membres. Elle évoque en outre qu'en cas de nouvelle fusion de communes, cela aurait à nouveau un impact sur l'application de cette règle de décision.

Un commissaire s'interroge sur la part de financement des institutions bénéficiaires provenant de sponsors et la perspective éventuelle de diminuer les soutiens du FCR si dits sponsors devaient augmenter. Mme Meyer de Stadelhofen répond qu'à l'exception de deux ou trois institutions bénéficiaires, les autres ne disposent que de peu de soutiens de la part de sponsors. Elle ajoute que plusieurs institutions font état de difficultés croissantes à obtenir ou même à maintenir ce type de soutiens. Elle relève en outre l'importance du soutien du FCR, nécessaire pour l'obtention de celui, subsidiaire, du Canton.

Les membres de la Commission n'ayant plus de questions, Mme Bussy les invite à passer au vote.

**C'est à l'unanimité des membres présent-e-s que le rapport d'activités 2022 du FCR est adopté.**

### 3. DIVERS

Pas de point traité.

### 4. PRÉSIDENTE – VICE-PRÉSIDENTE – RAPPORT 2023-2024

Mme Bussy rappelle que la présidence, la vice-présidence et la rédaction du rapport, font l'objet d'un tournoi par année législative.

Pour l'année législative 2023-2024, la répartition est la suivante :

- présidence : Montreux
- vice-présidence : Jongny
- rapport : Chardonne

Il est également rappelé que la commission siège en principe dans la commune de la présidence.

## 5. PROCHAINE SÉANCE

Les membres de la Commission conviennent de se réunir une demi-heure plus tard désormais, de façon à leur donner un peu plus de souplesse pour arriver à temps pour le début de la séance de la Commission de gestion.

La prochaine séance relative au budget 2024 est fixée le :

- **mercredi 8 novembre 2023, à 19h00, à Montreux (salle précisée ultérieurement).**

## CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e-s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère-s :

- **d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

La présidente :  
Margrith Bussy

Le rapporteur :  
Matthieu Sesseli

Blonay - Saint-Légier, le 30 avril 2023

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2023

le 10 mai 2023

Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR).

10.03.02-2305-Preavis-06-FCR-Comptes-2022.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires.

### 2. Cadre général

La Convention du Fonds culturel Riviera (FCR), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe désormais les neuf communes de la Riviera, à la suite de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé de délégué-e-s des neuf municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### 3. Comptes 2022

Outre le document relatif aux comptes de l'exercice 2022, sont annexés au présent préavis :

- le rapport d'activités 2022 du FCR ;
- la liste des institutions bénéficiaires en 2022 ;
- la liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2022.



### 3.1. Produits

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.- / habitant-e pour la législature 2002-2006. Depuis le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant-e.

Pour 2022, la contribution des communes a été fixée à Fr. 47.- / habitant-e sur la base de la population au 31 décembre 2021. Les contributions des communes s'élèvent à Fr. 3'827'445.-. A cela s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour (CITS) aux coûts de l'Agenda régional de Fr. 12'000.-.

Ainsi, le total des recettes pour 2022 s'élève à Fr. 3'839'445.-.

### 3.2. Charges

Selon l'article 2 de la convention du FCR, le Fonds a pour objectif de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional. L'art. 5 de la convention précise qu'il est de la compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires.

Le montant global des subventions versées aux 21 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional en 2022 (Poste 365.1 - Subventions ordinaires) s'est élevé à Fr. 3'674'276.70, montant inférieur à celui qui était prévu au budget 2022.

Cette différence s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'adaptation de la subvention 2022 à la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM), dont a été soustrait un montant de Fr. 280'000.- correspondant à l'excédent de subvention perçue en 2021. A noter que les transitoires 2021 avaient prudemment fixé l'excédent en question à Fr. 200'000.- (Poste 352.2 - Restitutions exceptionnelles aux communes) montant qui a été versé aux communes en 2022 au prorata de la population au 31.12.2020. Les Fr. 80'000.- restants sont attribués à la provision pour les adaptations des subventions, les aides à la création et soutiens ponctuels (Poste 381.1), voire l'intégration éventuelle d'une nouvelle institution.
- L'adaptation à la baisse de la subvention à la Fondation du Montreux Choral Festival qui s'est trouvé dans l'obligation de renoncer à l'organisation du concours international, faute d'inscriptions suffisantes. L'édition 2022 s'est centrée sur l'organisation d'un seul concert à l'Auditorium Stravinski.

S'agissant des subventions extraordinaires (Poste 365.2), un montant de Fr. 10'000.- a été attribué à une aide à la création traitée et versée en 2022 ; deux autres aides à la création, acceptées en 2022 pour un montant total de Fr. 18'000.-, seront versées en 2023 ; enfin, une aide à la création d'un montant de Fr. 4'000.-, attribuée en 2020 mais dont la création a dû être reportée à plusieurs reprises, sera versée en 2023.

Il faut encore ajouter à ces charges, un montant de Fr. 35'000.- (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du Fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales, ainsi qu'un montant de Fr. 538.50 correspondant à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2021.

Le montant total des charges 2022 s'élève à Fr. 3'839'445.- comprenant une attribution de Fr. 101'629.80 à la provision destinée aux institutions bénéficiaires, à l'éventuelle intégration de nouvelles institutions ou encore à des soutiens ponctuels ou aides à la création.

Le solde au 31 décembre 2022 s'élève ainsi à Fr. 0.-.



#### 4. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 6/2023,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
La syndique :  Le secrétaire :   
  
Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

#### Annexes :

- Comptes 2022 du Fonds culturel Riviera
- Rapport d'activités 2022 du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires 2022
- Liste des demandes d'aides à la création / soutiens ponctuels traités en 2022

Adopté par la Municipalité : le 3 avril 2023



FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2022	COMPTES 2021	
<b>ACTIF</b>				
9111	Compte courant Ville de Vevey (débiteur)	191'442.45	138'812.65	
9139	Actif transitoire (prov.subvention versé en trop)	-	200'000.00	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>191'442.45</b>	<b>338'812.65</b>	
<b>PASSIF</b>				
9206	Rétrocession en faveur des communes	-	200'000.00	
9259	Provision pour subventions à payer	22'000.00	36'000.00	
9259.1	Factures à payer	600.00	35'600.00	
9282.2	Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	168'842.45	67'212.65	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>191'442.45</b>	<b>338'812.65</b>	
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
<b>PRODUITS</b>				
452	Participations des communes	3'827'445.00	3'818'045	3'818'045.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-	12'755	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3'839'445.00</b>	<b>3'842'800</b>	<b>3'830'045.00</b>
<b>CHARGES</b>				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	538.50	600	538.50
352.1	Restitution exceptionnelle aux communes (2020)	-	-	440'000.00
352.2	Restitution exceptionnelle aux communes	-	-	200'000.00
365.1	Subventions ordinaires	3'674'276.70	3'807'200	3'082'293.85
365.2	Subventions extraordinaires	28'000.00	-	5'000.00
	Total subventions	3'702'276.70	3'807'200	3'087'293.85
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	101'629.80	-	67'212.65
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3'839'445.00</b>	<b>3'842'800</b>	<b>3'830'045.00</b>
<b>RESULTAT</b>		-	-	-

Ville de Vevey  
Service des finances  
L'adjoint administratif

E. Ferrara

Vevey, le 8 mars 2023



	TRANSITOIRES 2021	2022	TRANSITOIRES 2023	TOTAL
<b>PRODUITS</b>		-3'839'445.00		-3'839'445.00
<b>452</b> Commune de Blonay - Saint-Légier		-560'475.00		-560'475.00
Commune de Chardonne		-144'666.00		-144'666.00
Commune de Corseaux		-109'510.00		-109'510.00
Commune de Corsier-sur-Vevey		-159'330.00		-159'330.00
Commune de Jongny		-84'835.00		-84'835.00
Commune de Montreux		-1'222'564.00		-1'222'564.00
Commune de La Tour-de-Peilz		-574'434.00		-574'434.00
Commune de Vevey		-926'887.00		-926'887.00
Commune de Veytaux		-44'744.00		-44'744.00
<b>Total 452</b>		<b>-3'827'445.00</b>		<b>-3'827'445.00</b>
<b>465</b> Commission intercommunale de la taxe de séjour		-12'000.00		-12'000.00
<b>Total 465</b>		<b>-12'000.00</b>		<b>-12'000.00</b>
<b>CHARGES</b>	-138'812.65	3'786'815.20	191'442.45	3'839'445.00
318 Prestations effectuées par le SAI (forfait)	-35'000.00	70'000.00		35'000.00
<b>Total 318</b>	<b>-35'000.00</b>	<b>70'000.00</b>		<b>35'000.00</b>
318.5 PKF Fiduciaire SA	-600.00	538.50	600.00	538.50
<b>Total 318.5</b>	<b>-600.00</b>	<b>538.50</b>	<b>600.00</b>	<b>538.50</b>
352.2 Provision restitution exceptionnelle aux communes	-200'000.00	200'000.00		-0.00
<b>Total 352.2</b>	<b>-200'000.00</b>	<b>200'000.00</b>		<b>-0.00</b>
365.1 Agenda régional - mandat version digitale	-22'000.00	30'694.50		8'694.50
Agenda régional - prestataires version papier		136'082.20	-	136'082.20
Association Clara Haskil (concours)		25'000.00		25'000.00
Association des amis du Festival des Artistes de rue à Vevey		10'000.00		10'000.00
Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux		10'000.00		10'000.00
Association Live in Vevey		25'000.00		25'000.00
Association des Musées de la Riviera Vaudoise		82'000.00		82'000.00
Association Nouvel Espace Dancers (NED)		35'000.00		35'000.00
Association Nox Orae (festival)		20'000.00		20'000.00
Association Oriental-Vevey - Théâtre de l'Oriental		75'000.00		75'000.00
Association Semaine Internationale de Piano		20'000.00		20'000.00
Association du Théâtre de poche de la Grenette		50'000.00		50'000.00
Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Le Pantographe		60'000.00		60'000.00
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)	-10'000.00	70'000.00		60'000.00
Association du Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)		15'000.00		15'000.00
Fondation des Arts et Spectacles de Vevey - Le Reflet		1'240'000.00		1'240'000.00
Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		130'000.00		130'000.00
Montreux Jazz Artists Foundation		80'000.00		80'000.00
Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR)		435'000.00		435'000.00
Fondation Montreux Choral Festival		17'500.00		17'500.00
Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM)	200'000.00	520'000.00		720'000.00
Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey		200'000.00		200'000.00
Fondation Vevey, Ville d'images - Festival Images		220'000.00		220'000.00
<b>Total 365.1</b>	<b>168'000.00</b>	<b>3'506'276.70</b>	<b>-</b>	<b>3'674'276.70</b>
365.2 Théâtre-Ensemble Chantier Interdit		10'000.00		10'000.00
Union Chorale de la Tour-de-Peilz	-4'000.00		4'000.00	-
Association Prototype Status			10'000.00	10'000.00
Association Reminox's Company Dance concept			8'000.00	8'000.00
<b>Total 365.2</b>	<b>-4'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>22'000.00</b>	<b>28'000.00</b>
381.1 Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-67'212.65		168'842.45	101'629.80
<b>Total 381.1</b>	<b>-67'212.65</b>		<b>168'842.45</b>	<b>101'629.80</b>
<b>Total général</b>	<b>-138'812.65</b>	<b>-52'629.80</b>	<b>191'442.45</b>	<b>0.00</b>

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

---

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e de chacune des désormais neuf municipalités, depuis la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

#### Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2022 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

### Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2022 et pour le reste de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

### Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

La fusion des communes de Blonay et St-Légier-La-Chiésaz étant effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CA a validé que la nouvelle commune soit représentée au sein de la commission intercommunale de gestion à raison de 2 membres et 1 suppléant, afin de respecter l'esprit de la convention (art. 16 composition). Cela a fait l'objet d'une consultation des municipalités qui ont accepté la proposition à l'unanimité.

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2021 et en novembre pour l'examen du budget 2023, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2022 :

Président : M. Roberto Trüb, conseiller communal à Corseaux ;  
Rapporteur : M. Guillaume Pilloud, conseiller communal à Vevey.

- Séance de novembre 2022 :

Présidente : Mme Margrith Bussy conseillère communale à Corsier ;  
Rapporteur : M. Matthieu Sesseli, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2021 et à l'unanimité l'adoption du budget 2023 aux conseils communaux de la Riviera.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## **ACTIVITES 2022**

Au cours de l'année 2022, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre.

En 2022, outre l'Agenda régional, 21 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2022 »).

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, en charge de la gestion du Fonds et du suivi des 21 institutions bénéficiaires (analyse des comptes / rapports d'activités / budgets / programmes / etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, le BE et le CA ont la compétence de contrôler que les subventions versées sont en adéquation avec les charges artistiques de dites institutions.

D'une manière générale, l'année 2022, respectivement les saisons 2021-2022 des institutions bénéficiaires, ont été marquées par une reprise des activités post-Covid et un certain « retour à la normale » qu'il convient toutefois de nuancer. Ainsi, les festivals ont rencontré une très bonne, voire une excellente fréquentation, alors que les salles (théâtres / clubs) n'ont pas toutes retrouvé leur public à la hauteur des saisons précédant la Fête des Vignerons, puis la période Covid. La programmation a été particulièrement riche, comprenant à la fois les reports de certains spectacles annulés durant la période covid et de nouveaux spectacles préparés durant la même période. En outre, les institutions signalent un renchérissement des coûts auquel elles doivent faire face et en parallèle une difficulté accrue à maintenir ou obtenir les soutiens nécessaires, en particulier des sponsors. Plusieurs institutions montreuusiennes doivent de plus gérer incertitudes et nécessaires adaptations dans la perspective de la fermeture du 2m2c durant la période des travaux de rénovation (été 2023 – printemps 2025).

Malgré les difficultés auxquelles les institutions ont été confrontées depuis 2019, il convient de relever la volonté et l'engagement dont elles font preuve pour contribuer au maintien de la qualité de l'offre culturelle sur la Riviera.

Parmi les institutions bénéficiaires, deux d'entre elles se trouvent encore dans une situation particulière, présentée de manière synthétique ci-après.

La Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM) a été particulièrement touchée par le covid et a subi de nombreuses annulations durant la pandémie, entraînant des reports jusqu'en 2022-2023. De ce fait, des excédents de subventions ont été constatés depuis 2020, qui ont fait l'objet de restitutions exceptionnelles aux communes. La situation tend à se normaliser en 2022, l'excédent de subvention étant, à première vue, beaucoup plus faible que lors des deux exercices précédents.

Autre institution durement touchée par la pandémie, la Fondation du Montreux Choral Festival a dû annuler 3 éditions consécutives depuis la Fête des Vignerons. L'édition 2022 ne lui a pas permis non plus d'organiser un concours international, faute d'inscriptions suffisantes. Elle a toutefois réalisé un concert unique regroupant plusieurs chœurs et directions de chœurs, à l'Auditorium Stravinski.

### Agenda culturel régional

L'agenda régional a pu reprendre son rythme de parution d'avant la crise sanitaire, soit six numéros en 2022.

La Commission intercommunale de la taxe de séjour a, comme elle le fait depuis 2016, pris en charge une partie des coûts de l'agenda, via l'octroi d'une subvention annuelle pérenne de CHF 12'000.-.

Par ailleurs, le FCR a poursuivi le travail engagé sous la conduite du service de la culture de Vevey et en partenariat avec Montreux Vevey Tourisme, visant à mettre en œuvre un agenda régional digital, dans le but premier de moderniser les bases de données, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Ayant pris un peu de retard dans le contexte de la crise sanitaire, ces travaux, qui ont nécessité quelques adaptations techniques, se sont poursuivis en 2022. En principe, le nouveau web service sera testé pour l'édition de mars-avril 2023 de l'agenda.

En raison des adaptations techniques qui ont dû être entreprises, la participation du FCR à la version digitale s'est élevée à quelque CHF 30'000.-, représentant un surplus de charges d'environ CHF 8'000.- par rapport au montant provisionné.

### Intégration de l'Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey

En 2022, l'Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey est devenue la 21<sup>e</sup> institution bénéficiaire du FCR, suite à la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 9 municipalités de la Riviera en cours d'année.

Manifestation créée à Vevey en 1992, le Festival des artistes de rue de Vevey est bien connu du public de la région : programmé le week-end précédent la rentrée scolaire de fin août, la manifestation entièrement gratuite attire environ 30'000 personnes à chaque édition, principalement en provenance de la région et de Suisse romande, mais aussi de Suisse alémanique. La grande majorité des artistes sont des professionnel-le-s dans leur domaine et reçoivent un cachet auquel s'ajoutent les recettes « au chapeau ». A chaque édition du Festival, un concours est organisé avec la remise de trois prix en fin de Festival, dont le premier d'entre eux est le « Pavé d'or », de CHF 1'000.-. Le Comité de l'association se charge, à titre bénévole, de l'ensemble de l'organisation et du financement de la manifestation, épaulé par une centaine de bénévoles durant celle-ci.

Après deux ans sans manifestation du fait de la pandémie, la 28<sup>e</sup> édition du Festival a bien eu lieu du 19 au 21 août 2022 et a rencontré à nouveau un franc succès, le public étant venu nombreux pour assister aux quelques 120 spectacles programmés, auxquels 15 groupes d'artistes internationaux ont participé.

### Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2022, 23 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel, en annexe). Parmi celles-ci, trois demandes répondant aux principes d'octroi du FCR ont reçu une réponse favorable. En outre, le FCR a confirmé le report de son soutien en 2023 pour une demande faite en 2020, mais dont la création a dû être reportée plusieurs fois (reports Covid).

### Budget 2023 / répartition des subventions 2023

Comme chaque année, le BE et le CA ont préparé le budget 2023 en septembre, sur la base des éléments transmis par les institutions bénéficiaires. Ledit budget comprend les contributions des communes à hauteur de Fr. 47.- /habitant.e et la population au 31.12.2021, auxquelles s'ajoute la subvention de Fr. 12'000.- octroyée annuellement par la commission intercommunale de la taxe de séjour, pour participer aux frais de l'Agenda régional. Ainsi, le montant total des revenus du FCR en 2023 s'élève à plus de CHF 3.83 millions.

Ces revenus permettent d'assurer les subventions aux institutions bénéficiaires, de financer l'administration et la gestion du Fonds par le SAI (forfait) et le contrôle des comptes par la fiduciaire. En outre, une provision de CHF 100'000.- a été constituée pour des adaptations éventuelles de la subvention aux institutions bénéficiaires dans un contexte général de hausse des coûts et pour l'intégration possible de nouvelles institutions.

Le budget 2023 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2022. Sur proposition du BE, le CA s'est consacré à la répartition des subventions aux institutions bénéficiaires lors de la séance de décembre. Dite répartition est effectuée sur la base du budget 2023, ainsi que sur le suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

### Comptes 2022

Le préavis-type sur l'exercice 2022 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

### Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2022

Agenda Riviera

- 1 *Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey \**
- 2 Association Concours Clara Haskil
- 3 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- 4 Association Live in Vevey
- 5 Association des Musées de la Riviera vaudoise
- 6 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- 7 Association Nox Orae
- 8 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- 9 Association Semaine internationale de piano
- 10 Association du Théâtre de poche de La Grenette
- 11 Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- 12 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- 13 Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)
- 14 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- 15 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- 16 Montreux Jazz Artists Foundation
- 17 Fondation Montreux Choral Festival
- 18 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- 19 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- 20 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- 21 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

*\*Institution intégrée en 2022*

SAI - le 9 juin 2022 / nc

## LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2022

### ACCEPTÉE / CONFIRMÉE

- Union Chorale de La Tour-de-Peilz – « Hymne à la vie » (demande acceptée en 2020, concerts reportés à 2023 et montant de l'aide à la création provisionné pour 2023)
- Cie Théâtre-Ensemble chantier interdit – « Que d'espoir ! », aide à la création
- Association Prototype Status (PS) – Cie J. Morand - « MIRKIDS », aide à la création
- Association Reminox's Company Dance Concept – « Bandoval », aide à la création

### REFUSÉES

- Association ART'EMPOREL – 450 ans de la grande restauration du Temple de Lutry
- Association Private P'Arts – exposition en collaboration avec le Musée historique de Montreux
- Groupe théâtral Les Snooks – « Je veux voir Mioussov »
- Compagnie ...Sans oublier... – « Dialogues hébraïques »
- Association Les Chœurs de la Fête des Vignerons 2019 – concert à l'Auditorium Stravinski
- Resver – manifestation commerciale à la Salle del Castillo à Vevey
- Vertiges Prod – distribution du film : « Une goutte d'eau sur un volcan »
- Association Les Grands Félics – « Bunker »
- Festival International des Artistes de Rue de Vevey – 28e édition (institution intégrée en 2022)
- Collectif Les Rêveries Acoustiques – « Matière et Résonance »
- Dreampixies Sàrl – musique originale du film « Colombine »
- Foodculture days – plateforme digitale BOCABOCA
- « Moon music » Alice Auclair – « Quiet Days »
- Colloque Lavaux Patrimoine mondial (LPm) – Université de Lausanne (UNIL) - « Les paysages culturels vivants – Témoignages d'un paysage »
- Association La Limonade Littéraire – Rendez-vous littéraires jeune public
- Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera – « Je suis déjà quelqu'un »
- Association Vevey Spring Classic – 2e édition du Vevey Spring Classic
- Association Foodculture days – 4e édition de Foodculture days
- Association de la Saison musicale de Caux
- St. John's Anglican Church – dernière étape de restauration de l'église

SAI – JANVIER 2023